

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Délibération du conseil d'administration****du 18 OCTOBRE 2023****n° 70****page 1/1****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (9) :**

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, M. Penin, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Lalaque, Mme Leclerc.

**POUVOIRS (5) :**

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, M. Melquiond, mandant, a pour mandataire M. Baudry, Mme Roussenque, mandante, a pour mandataire Mme Phlipponneau, Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc, Mme Van Maercken, mandante, a pour mandataire Mme Lalaque.

**EXCUSES (3) :** Mme Princet, Mme Bazin, M. Scaon.**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES****OBJET : Envoi du budget prévisionnel 2024 à l'ARS et au Conseil Départemental : Budget Accueil de jour**

*Madame la Vice-Présidente soumet au Conseil d'Administration le projet de budget 2024 de l'Accueil de jour "La Maison Bleue", qui sera transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et au Conseil Départemental (Direction Générale Adjointe des Solidarités), dans le cadre de la négociation budgétaire.*

*Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, l'activité Plateforme de Répit a été intégrée dans le budget Accueil de Jour,*

*Le budget prévisionnel 2024, tel qu'il est présenté dans ses grandes lignes, est en augmentation de 13,60 % par rapport à celui de 2023. Il fait l'objet d'un document annexe, en correspondance avec le cadre normalisé de présentation d'un budget correspondant à un établissement et service social et médico-social relevant du I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L.1612-20, et les articles L.2121-34, L.2312-1, L.2323-1 et L.1411-3,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-14,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22,

**CONSIDERANT** le besoin d'envoyer les propositions budgétaires avant le 31 octobre 2023,

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir discuté ce budget par groupes fonctionnels et après approbation du document qui sera transmis à la Sous-Préfecture de Châtelleraut :

- décident d'arrêter le budget annexe 2024 de l'Accueil de jour, ci-annexé, qui sera soumis à l'ARS et à la DGAS.

Fait à Châtelleraut, le 18 octobre 2023  
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD